



Séance du Conseil Municipal du vendredi 1 juillet 2022

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 1 juillet 2022

N°10/Vie des quartiers

Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) - Attribution de subventions

Le vendredi 1 juillet 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : M. Maurice MAQUIN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam Cisse-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER

Représentés : Mme Rosa MACEIRA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Léon EDART par M. Daniel AUGUSTE, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Jean-Pierre IBORRA par M. Sori DEMBELE, M. Mohamed ANAJJAR par M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absent excusé :

Absents : M. Gourta KECHIT, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Initiatives Associatives est un nouveau dispositif mis à disposition des associations locales. Il vise à soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets des associations intervenant sur l'une des thématiques du contrat de ville. Il a pour but de soutenir la participation des associations au plus près de la vie quotidienne des habitants. Son fonctionnement doit permettre la réalisation de micro-projets développés à l'échelle d'un quartier et portés par des associations, avec une démarche simplifiée.

M. le Maire rappelle également que le dispositif repose notamment sur la présentation des projets devant une commission dont le rôle est d'écouter, donner un avis et proposer un montant d'attribution de subvention dans le respect des conditions fixées par le règlement adopté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022.

Une commission d'attribution s'est réunie le 16 juin 2022 ; 5 projets ont été présentés et à l'issue de la séance, 1 projet n'a pas été retenu car il ne remplissait pas les critères fixés dans le règlement du FIA. Il est donc proposé de soutenir les 4 projets suivants :

Porteur de projet	Nom du projet	Thématique	Descriptif	Mont total de l'action	Subvention accordée
A.D.L.M	Coupe du monde de foot 129 ^e édition	Cohésion sociale	Le projet consiste en l'organisation de la coupe du monde avec 15 équipes au Parc des Sports les 9 et 10 juillet. L'action fait suite à plusieurs tournois de foot annuels dans le quartier DLM.	7 800,00 €	2 000 €
Jeunes Unis pour Un Mouvement Positif (JUMP)	Festival Jump	Cohésion sociale	Le projet consiste en l'organisation d'un festival sur deux jours, les samedis 23 de 12h à 23h et le dimanche 24 juillet 2022 de 14h à 23h. Le samedi sera consacré à une présentation d'artistes sur scène, stand sur Villiers-le-Bel avant/après, stand photos, projection de film le soir, espace alimentation, animation maquillage, ferme pédagogique, poney...) et espace insertion avec des professionnels qui présenteront leur métier. Le dimanche sera une journée famille avec un repas.	7 500,00 €	2 000 €
Association socio-culturelle de la Famille 95	Sortie en bord de mer	Cohésion sociale	Le projet consiste en l'organisation d'une sortie à la mer à Etretat en famille le 16 juillet 2022. Des inscriptions auront lieu avant la sortie, le 29 juin au CSC C.Claudiel. Elles seront ouvertes à l'ensemble des habitants. Un support de communication a été réalisé	1 610,00 €	1 300 €
My cuisine pour tous au cœur des quartiers	My cuisine pour tous	Santé	L'action consiste en l'organisation de deux animations cuisine sur l'espace public le 5 octobre et le 12 octobre. 1h de sensibilisation sur l'équilibre alimentaire et 1h d'atelier de préparation de pâte à pizza. L'évènement sera clôturé par la dégustation des préparations et échange sur l'approche égalitaire de la cuisine.	1 124,00 €	900 €

M. le Maire précise que dans un délai de 1 mois après la réalisation du projet, un bilan doit être transmis par l'association à la commune avec les pièces justificatives des dépenses.

M. le Maire propose de verser une subvention aux projets éligibles dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives, suite à la tenue de la commission FIA réunie le 16 juin dernier.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 créant le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et approuvant son règlement de fonctionnement,

VU les avis rendus par la Commission relative au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) réunie le 16 juin 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers - Participation des habitants - Maisons de quartier du 17 juin 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 20 juin 2022,

AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'association A.D.L.M pour le projet « Coupe du monde de foot 129e édition »: Montant de la subvention : 2 000 €.
- A l'association Jeunes Unis pour Un Mouvement Positif (JUMP) pour le projet « Festival Jump »: Montant de la subvention : 2 000 €.
- A l'association Association socio-culturelle de la Famille 95 pour le projet « Sortie en bord de mer »: Montant de la subvention : 1 300 €.
- A l'association My cuisine pour tous au cœur des quartiers pour le projet « My cuisine pour tous » : Montant de la subvention : 900 €.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

Publication le : **12 JUL. 2022**
Transmission en Sous-préfecture le : **12 JUL. 2022**

